RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

40^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

DÉCLARATION NATIONALE DE MADAME LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

KANDIA CAMARA

Paris le 14 novembre 2019 – UNESCO 40ème session de la Conférence Générale

1

- Monsieur le Président de la Conférence générale ;
- Monsieur le Président du Conseil exécutif;
- Madame la Directrice générale ;
- Chers collègues;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
- Mesdames et Messieurs

Il y a huit (8) ans, mon pays, après une double décennie de crise militaro-politique, entamait sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, une spectaculaire remontée économique et sociale dans un climat de paix.

Cette remontée a été également possible grâce aux efforts multiformes que vous tous, avez bien voulu déployer pour venir au chevet de notre pays, alors à l'agonie.

Je voudrais en ce moment précis, vous réitérer la gratitude de la Côte d'Ivoire, de son Président et de son Gouvernement.

Je voudrais féliciter Son Excellence Monsieur Ahmet Altay CENGIZER, Ambassadeur, Délégué permanent de la Turquie auprès de l'Unesco pour son élection à la présidence de la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO et lui témoigner du soutien de la Côte d'Ivoire dans l'exercice de son mandat.

Mesdames et Messieurs,

Depuis la chute du mur de Berlin, il y a exactement trente (30) ans, l'UNESCO ne s'est jamais autant sentie interpellée dans le cadre de son mandat, que maintenant par les défis et enjeux du monde.

Ces défis demandent, pour être relevés par l'Organisation, des engagements forts, cohérents et constants de notre part auprès de la Direction Générale à

qui nous avons confié de difficiles missions de réforme et de mise en œuvre de programmes hautement ambitieux.

L'instrument essentiel de son action dans ce cadre, réside dans la mise en place d'un budget conséquent et sécurisé, à même de lui permettre de réaliser de façon idoine son mandat.

C'est pourquoi, mon pays réaffirme son appui à l'hypothèse la plus haute du budget proposée par la Directrice Générale au titre du 40C/5, pour la période 2020 – 2021.

Mesdames et Messieurs,

Dans ce monde où tout, ou presque, devient un produit marchand, l'éducation, premier socle du mandat fondateur de notre organisation, doit continuer d'être revêtu par nos états et gouvernements, du sceau régalien afin d'une part, de garantir à tous, l'accès équitable à la formation et à l'apprentissage, et d'autre part, de faire de l'école, un instrument d'inclusion sociale et non d'exclusion.

L'implication, fort bien compréhensible, du secteur privé dans son champ doit à cet égard, être régulée comme c'est le cas en Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi, mon pays souhaite à nouveau que l'UNESCO s'approprie les « Principes d'Abidjan sur le droit à l'éducation » ; principes adoptés en juin dernier par consensus par le Haut Conseil des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme.

Par ailleurs, au regard de leur convergence de visions dans le domaine de l'éducation, mon pays en appelle à une concertation entre l'UNESCO et l'Afrique, afin qu'elles conviennent d'une stratégie commune dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 4.

Mesdames et Messieurs,

Face au fléau des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement qui frappe le continent africain, la Côte d'Ivoire réitère son appel pour la mise en place d'un « Programme Spécial d'Urgence pour la préservation des fleuves, des rivières et des mers et océans d'Afrique » et encourage l'UNESCO à poursuivre son appui au «Projet Biosphère et Patrimoines du Lac Tchad (*BIOPALT*) ».

Mesdames et Messieurs,

L'éradication des facteurs de résurgence des conflits en Afrique et dans le monde, demeure une préoccupation majeure pour la Côte d'Ivoire, pays où est né en 1989, le concept de « la culture de la Paix ».

Aussi mon pays encourage-t-il « la poursuite de la mobilisation et du renforcement des partenariats et des réseaux à l'appui d'une culture de la paix en Afrique », tel que stipulé dans le projet de document 40C/5.

Mesdames et Messieurs,

La Côte d'Ivoire voudrait saisir l'opportunité de la présente session pour réitérer sa gratitude à l'UNESCO pour les nombreux et divers appuis dont elle a bénéficié de sa part.

Elle apprécie particulièrement l'octroi d'une assistance technique pour l'inventaire de son patrimoine culturel immatériel, tout comme elle salue les appuis significatifs à lui accordés pour la sauvegarde du Parc national de Tai et du Mont Nimba dans le cadre des fonds d'urgence ainsi que ceux dédiés à la réactivation du projet de la route de l'esclave.

Enfin, la Côte d'Ivoire félicite l'UNESCO d'avoir fait de l'Afrique une Priorité.

Mon pays souhaite toutefois une évaluation des actions menées et des dispositions prises dans le cadre de cette Priorité afin que soient prises les mesures qui s'imposent pour la rendre effective dans les délais.

Je vous remercie.